

SEVADEC

Syndicat mixte pour l'Élimination et la Valorisation des Déchets ménagers du Calaisis

| Nombre de Membres | | |
|-----------------------------------|-------------|----------|
| Affiliés au Comité Syndical | En exercice | Présents |
| 22 | 22 | 17 |

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt et un et le mardi 21 décembre à 18h00, le Comité Syndical du SEVADEC, légalement convoqué le 14 décembre 2021, s'est réuni au Pôle Administratif du SEVADEC sous la Présidence de Monsieur Guy ALLEMAND.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Mallka BOUAZZI (suppléante de M. GRENAT), Brigitte HAVART (suppléante de Mme MARCQ), Corinne NOEL, Messieurs Emmanuel AGIUS (pouvoir reçu de Mme BOUCHART), Guy ALLEMAND, Guy BEGUE (suppléant de M. MARCOTTE-RUFFIN), Marc BOUTROY, Bruno DEJONGHE, Bruno DEMILLY, Pascal DUBUS (suppléant de M. MIGNONET), Yves ENGRAND, Pascal GAVOIS, Michel HAMY, Claude KIDAD, Jacques LOUCHEZ, Jean-Marie LOUCHEZ (suppléant de M. COUSIN), Olivier PLANQUE.

ETAIENT EXCUSES :

Mesdames Natacha BOUCHART (pouvoir donné à M. AGIUS), Véronique DESEIGNE, Brigitte MARCQ (Suppléée par Mme HAVART), Messieurs Charles COUSIN (suppléé par M. Jean-Marie LOUCHEZ), Gérard GRENAT (suppléé par Mme BOUAZZI), Olivier MAJEWICZ, Hugo MARCOTTE-RUFFIN (suppléé par M. BEGUE), Philippe MIGNONET (suppléé par M. DUBUS).

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Mallka BOUAZZI.

P5-12-2021 : PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – VOLET PREVOYANCE – ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION DU CENTRE DE GESTION DU PAS-DE-CALAIS

Rapporteur : Monsieur Claude KIDAD, Vice-président

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 25,

Vu le Décret n° 2011-1174 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Pas-de-Calais en date du 23 novembre 2021, retenant l'offre présentée par SOFAXIS-INTERIALE au titre de la convention de participation prévoyance,

Vu la saisine du Comité Technique du SEVADEC,

Considérant que le SEVADEC souhaite proposer une offre de protection sociale complémentaire
Approuvée en ce sens le 23/12/2021

062-256203936-20211221-P5-12-2021-DE

Date de télétransmission : 23/12/2021

Date de réception préfecture : 23/12/2021

Considérant que le Centre de Gestion du Pas-de-Calais propose une offre mutualisée par le biais d'une convention de participation pour le volet prévoyance,

Considérant le caractère économiquement avantageux des taux pratiqués par le Centre de Gestion,

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical réuni le 10 décembre 2021, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- **D'ADHERER** à la convention de participation telle que mise en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais, à compter du 1^{er} janvier 2022, pour une durée de 6 ans,
- **DE PRENDRE ACTE** des conditions d'adhésion fixées par celles-ci,
- **DE PARTICIPER** au financement des cotisations des agents pour le volet Prévoyance,
- **DE FIXER** le montant unitaire de participation de la collectivité par agent et par mois à compter du 1^{er} janvier 2022 à hauteur de 7 euros,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **DE PRENDRE** l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois
susdits,*

*Pour Copie Conforme,
Le Président,*

SSVADEC
BP 20
62100 CALAIS CEDEX

Décision rendue exécutoire
Le 23/12/2021
Certifié exact
L'ordonnateur.